

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

Projet de Facilitation des Investissements (PFI)

RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR GENIE CIVIL (IGC)

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adressé à la Banque Mondiale une requête relative au financement du Projet de Facilitation des Investissements (PFI).

Le PFI s'inscrit dans une initiative nationale et multi sectorielles visant à accélérer la mise en œuvre des projets et plus particulièrement au niveau des secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et du transport. Le PFI appuiera également le renforcement de capacités des acteurs dans la mise en œuvre des projets : passation de marchés/approvisionnement, gestion financière et décaissement, gestion des risques environnementaux.

Le PFI sera mis en œuvre sur une période de quatre (4) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) servira à financer les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Ce projet vise à renforcer la gestion des investissements publics en aidant le Gouvernement à réaliser des études de faisabilité pour des investissements clés dans les infrastructures. Il contribuera également au renforcement des capacités du Gouvernement en matière de gestion fiduciaire, du suivi et de l'évaluation, ainsi que de la gestion des risques environnementaux et sociaux le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des investissements publics.

2. Objectifs de la mission et composante du projet

L'ingénieur civil assurera un leadership technique et une supervision pour la préparation d'études de faisabilité pour le portefeuille d'investissements dans le cadre de la composante 1. La mission garantira que les investissements proposés sont techniquement solides, économiquement et financièrement viables, écologiquement et socialement durables, résilients au climat, et adaptés à la conception détaillée et à la mise en œuvre ultérieures.

L'ingénieur civil coordonnera étroitement avec les Directions d'Études et de Planification (DEP) concernées pour les secteurs, les spécialistes techniques, les consultants et les autres membres de l'UGP afin d'assurer la cohérence et la qualité à travers toutes les études de faisabilité.

Les trois (3) composantes du projet PFI sont décrites ci-après :

Composante 1 : Etudes préparatoires

Cette composante permettra la réalisation de diverses études de faisabilité pour les projets d'infrastructures devant renforcer la capacité du Gouvernement à mobiliser des financements et à faciliter l'exécution des projets dans les secteurs de l'agriculture, le transport, l'énergie et de l'eau.

Composante 2 : Renforcement de capacités

Cette composante contribuera fortement au renforcement des capacités des acteurs et surtout de la préparation de cadres désormais aptes à contribuer à une mise en œuvre diligente et satisfaisante des projets (qualité de dossiers, respect des procédures et directives, respect des normes). Il s'agira surtout de faire face aux défis majeurs dans les domaines de la gestion fiduciaire (passation de marches et gestion financière), de la mise en œuvre effective des sauvegardes environnementales et sociales, du suivi évaluation, de la gestion des projets.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet.

Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités du Projet par l'UGP.

3. Gestion des projets

La gestion du PFI sera assurée par une Unité de Gestion de Projet (UGP-PFI/DECIDE) qui sera mise en place au Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement. La Cellule d'exécution des Projets Eau « CEP-O » du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité est la structure chargée de la mise en œuvre de différentes activités de préparation desdits projets et à ce titre, elle a pour tâches particulières :

- La préparation diligente des projets conformément aux standards de la Banque Mondiale ;
- La gestion fiduciaire (la gestion financière et la passation des marchés) de différentes activités assignées ;
- Le lancement des études et activités clés pour le bon démarrage du projet ;
- Le recrutement du personnel pour la mise en place de l'UGP ;
- la garantie de la conformité avec les aspects environnementaux et sociaux du Projet.

La CEP-O sera appuyée par une équipe des points focaux du ministère du Plan et de Coordination de l'Aide au Développement, des ministères sectoriels et de l'Institut National de Statistiques (INS).

4. Responsabilités et tâches

4.1. Responsabilités clés

L'ingénieur génie civil sera responsable de veiller à ce que :

- Les études de faisabilité sont techniquement solides et prêtes à prendre des décisions ;
- les infrastructures proposées sont adaptées à leur usage, résilientes au climat, sûres et durables ;
- les alternatives sont correctement évaluées avant de choisir les solutions préférées ;
- les coûts d'investissement et les exigences de mise en œuvre sont réalistes ;
- les risques techniques et les lacunes d'information sont clairement identifiés et gérés ;
- les résultats des consultants respectent les normes de qualité convenues ; et
- Les études de faisabilité fournissent une base crédible pour la priorisation des investissements, le financement, la conception détaillée, l'approvisionnement et la mise en œuvre.

4.2. Tâches

Les principales tâches sont les suivantes :

A. Supervision technique et coordination

- Examiner et affiner les TOR, la portée, la méthodologie, les plans de travail et les approches techniques pour chaque étude de faisabilité.
- Fournir une direction technique et une assurance qualité aux cabinets de conseil et aux spécialistes individuels réalisant les études.
- Assurez-vous de la cohérence dans les hypothèses, les normes, les critères de conception, les estimations de coûts et les méthodologies à travers les différents investissements.
- Surveillez les progrès par rapport aux livrables, jalons et normes de qualité convenus, et identifiez et résolvez les problèmes techniques pouvant affecter le calendrier de préparation.
- Organiser et participer à des réunions d'évaluation technique, des missions sur le terrain, des ateliers et des consultations avec les parties prenantes concernées.
- Examinez les résultats des enquêtes sur le site et veillez à ce que les principales contraintes physiques et risques soient correctement reflétés dans les études de faisabilité.
- Veillez à ce que les options de conception soient évaluées selon des critères appropriés, notamment la faisabilité technique, la complexité de la construction, les coûts, les exigences d'exploitation et de maintenance, les considérations environnementales et sociales, la résilience climatique, les exigences foncières et les risques liés à la mise en œuvre.
- Examinez les plans préliminaires, les concepts, les critères de conception, la dimensionnement et les solutions d'ingénierie développées par des consultants.
- Veiller à ce que les solutions proposées soient adaptées aux conditions locales, à la capacité institutionnelle, aux technologies disponibles et aux arrangements d'exploitation et de maintenance attendus.
- Veillez à ce que les normes d'ingénierie, les codes, les spécifications et les bonnes pratiques industrielles internationales appropriées soient appliquées.
- Examinez les quantités, les coûts unitaires, les hypothèses, les éventualités et les considérations relatives au coût du cycle de vie.
- Veillez à ce que les estimations reflètent les conditions du marché local, la logistique, les taxes et droits, l'inflation, les éventuelles conditions physiques et d'autres facteurs pertinents.
- Assurez-vous de bien choisir et justifier l'option d'investissement privilégiée.
- Examiner les demandes de propositions pour le recrutement de consultants et participer à l'analyse des offres et des négociations de contrats ;
- Correspondance procédurale échangée avec les consultants ;
- Examiner les demandes de modification des consultants ;
- Approuver les services des consultants et les factures associées ;

B. Résilience climatique et durabilité

- Veillez à ce que les risques climatiques et de catastrophes soient systématiquement pris en compte dans les études de faisabilité.
- Examinez la résilience des infrastructures proposées face aux inondations, sécheresses, précipitations extrêmes, érosion, chaleur, rareté d'eau et autres dangers pertinents.

- Veillez à ce que des mesures d'adaptation et de résilience appropriées soient intégrées dans les options d'investissement privilégiées.
- Promouvoir des solutions d'infrastructure efficaces en ressources, durables et, lorsque cela est approprié, fondées sur la nature.
- Veiller à ce que tous les aspects environnementaux et sociaux (E&S) pertinents, conformément aux politiques du FSE du Groupe Banque mondiale, soient suffisamment pris en compte.

C. Faisabilité et préparation à l'investissement

- Assurez-vous que chaque étude de faisabilité fournit suffisamment d'informations techniques pour soutenir la prise de décision d'investissement et la préparation ultérieure du projet.
- Examinez les éléments techniques des analyses économiques et financières, y compris les coûts d'investissement, les coûts d'exploitation, les avantages, la durée de vie des actifs et les phases.
- Identifier les questions techniques, institutionnelles, environnementales, sociales, foncières, réglementaires ou financières en suspens qui pourraient affecter la viabilité des investissements.
- Élaborer des recommandations pour des études ou enquêtes supplémentaires nécessaires avant la conception et la mise en œuvre détaillées.
- Évaluez la préparation de chaque investissement à passer à la conception détaillée, à l'approvisionnement et à la construction.

D. Gestion des risques et assurance qualité

- Effectuer des revues systématiques de qualité des livrables des consultants et veiller à ce que les commentaires soient pris en compte avant leur acceptation.
- Assurez-vous que les études de faisabilité distinguent clairement les informations confirmées, les hypothèses et les questions nécessitant une enquête approfondie.
- Escalader les risques techniques majeurs et les questions non résolues auprès de la gestion de projet et des autorités gouvernementales compétentes.
- Planifier la mise en œuvre des activités de la Composante 1, participer à l'élaboration des plans de travail annuels et des budgets (AWBP) et surveiller leur mise en œuvre ;
- Contribuer à la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation du IFP ;

E. Engagement des parties prenantes et renforcement des capacités

- Travailler en étroite collaboration avec les ministères, agences, autorités locales, services publics et autres parties prenantes concernées afin de valider les exigences techniques et d'étudier les résultats.
- Animez des ateliers techniques pour discuter des alternatives, des coûts, des risques et des solutions privilégiées.
- Fournir des conseils techniques aux ingénieurs sectoriels, planificateurs et au personnel de l'unité de mise en œuvre des projets.
- Soutenir le transfert de connaissances aux ingénieurs et planificateurs sectoriels afin de renforcer leur capacité à examiner, gérer et mettre en œuvre les investissements dans les infrastructures.

L'IGC dans le cadre de ses fonctions sera chargé d'effectuer des missions ponctuelles de courte durée sur les différents sites de mise en œuvre des activités afin de procéder au suivi de l'exécution physique des prestations, assister à la réception éventuelle des fournitures, etc.

5. Durée et lieu de la mission

L'IGC signera un contrat à temps plein de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de l'UGP-PFI/DECIDE et sera mobilisé dès l'entrée en vigueur du projet PFI.

6. Qualifications professionnelles

Le candidat doit avoir les qualifications ci-après :

- Être titulaire d'un master en génie civil, en génie des infrastructures ou dans une discipline connexe, complété par une qualification professionnelle d'ingénieur.
- Le candidat doit posséder au moins huit (08) ans d'expérience professionnelle pertinente en planification des infrastructures, évaluation, conception et/ou mise en œuvre de la faisabilité, incluant une expérience démontrée dans la gestion ou la supervision technique d'études de faisabilité multidisciplinaires.
- Expérience avérée dans la préparation ou la révision de conceptions techniques préliminaires, spécifications techniques, factures de quantités, estimations de coûts et calendriers de mise en œuvre.
- Expérience dans l'évaluation de solutions d'infrastructure alternatives, notamment la faisabilité technique, les coûts du cycle de vie, la constructibilité, les exigences d'exploitation et de maintenance, ainsi que les risques de mise en œuvre.
- Connaissance démontrée de la conception d'infrastructures résilientes au climat et de l'évaluation des risques climatiques et de catastrophes.
- Expérience avec des investissements dans les infrastructures dans les pays en développement, de préférence en Afrique subsaharienne.
- Une expérience de travail avec des institutions gouvernementales, des partenaires de développement, des consultants en ingénierie et des équipes de projet multidisciplinaires est souhaitée.
- Une solide compréhension des exigences pour faire évoluer les investissements dans les infrastructures, de l'identification des concepts à la faisabilité, la conception détaillée, l'approvisionnement et la mise en œuvre.
- Excellentes compétences analytiques, de rédaction de rapports, de coordination et de communication.
- Parfaite maîtrise du français. La maîtrise de l'anglais est un atout.

7. Critères de performances clés

- Respect des termes de référence applicables à la mission ;
- Qualité des termes de référence, spécifications techniques et rapports d'études (Diagnostic, APS et APD) et DAO ;
- Qualité des rapports (Note technique, Rapport mensuel ou trimestriel, Rapport circonstancié) ;
- Respect des délais d'exécution des contrats (études et fournitures).

8. Méthode de sélection

L'IGC sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale en vigueur

(Edition de Septembre 2025) et plus précisément des clauses 7.36 et 7.37 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

9. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre, au moins, les éléments ci-après :

- une lettre de motivation datée et signée,
- un Curriculum Vitae détaillé daté et signé indiquant le parcours académique et l'expérience professionnelle du candidat. Détailler pour chacune des missions mentionnées, les responsabilités, les tâches accomplies, le nom et l'adresse (physique et électronique) complète accessible du client et l'année d'exécution de la mission/référence, etc.,
- les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes,
- les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise.